



Septembre 2022

LE PRÉSENT DOCUMENT S'ADRESSE AUX PARENTS. IL DONNE DES PRÉCISIONS SUR LES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DE VOTRE ENFANT SELON LE NIVEAU DANS LEQUEL IL SE SITUE. DES DATES ET DES INFORMATIONS IMPORTANTES Y SONT INSCRITES ET VOUS ÊTES INVITÉS À LE CONSERVER PRÉCIEUSEMENT POUR LE CONSULTER TOUT AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE. BONNE ANNÉE SCOLAIRE À VOUS ET À VOTRE ENFANT!

Le Projet éducatif de l'école Notre-Dame préconise l'utilisation d'une approche explicite de l'enseignement de la lecture et de l'écriture. Des stratégies d'apprentissage uniformes et bonifiées d'un niveau à l'autre sont enseignées en lecture, en écriture, en résolution de problème et sur le plan des méthodes de travail.

**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2022-2023
Préscolaire**

COMMUNICATIONS OFFICIELLES DE L'ANNÉE QUE VOUS RECEVREZ DURANT L'ANNÉE

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE :

Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant **dans la semaine du 10 octobre 2022.**

***** Rencontre de parents dans la semaine du 17 octobre 2022.**

PREMIER BULLETIN (20 % de l'année)

- Étape du 31 août 2022 au 4 novembre 2022.
- Le bulletin sera remis aux parents **dans la semaine du 14 novembre 2022** via MOSAÏK

DEUXIÈME BULLETIN (20 % de l'année)

- Étape du 7 novembre 2022 au 24 février 2023
- Le bulletin sera remis aux élèves **dans la semaine du 13 mars 2023** via MOSAÏK.

** Une communication avec les parents des élèves à risque sera effectuée

TROISIÈME BULLETIN (60 % de l'année)

- Étape du 25 février 2023 au 22 juin 2023
- Le bulletin sera disponible aux élèves **dans la semaine du 5 juillet 2023** via MOSAÏK.

Diverses **communications** seront faites par le titulaire et les autres intervenants auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteigne pas le seuil de réussite ou ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

Évaluation des apprentissages (préscolaire)

Au préscolaire, conformément au régime pédagogique, les résultats sont transmis à l'intérieur des bulletins sous forme de cotes indiquant l'état du développement des compétences ou le niveau de développement atteint par l'élève (étape 2). Ces compétences sont présentées dans le tableau suivant.

Compétences	Étape 1	Étape 2	Étape 3
	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin
Accroître son développement physique et moteur	X	X	X
Construire sa conscience de soi		X	X
Vivre des relations harmonieuses avec les autres	X	X	X
Communiquer à l'oral et à l'écrit	X	X	X
Découvrir le monde qui l'entoure		X	X

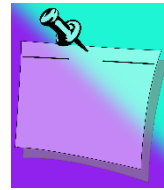
L'évaluation de votre enfant s'appuie sur le *Cadre d'évaluation des apprentissages* du programme d'éducation préscolaire.

Légende			
Cote	Étape 1	Étape 2	Étape 3
A	L'élève se développe très bien.	L'élève se développe très bien.	L'élève dépasse les attentes du programme.
B	L'élève se développe adéquatement.	L'élève se développe adéquatement.	L'élève répond aux attentes du programme.
C	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève répond partiellement aux attentes du programme.
D	L'élève éprouve des difficultés importantes.	L'élève éprouve des difficultés importantes.	L'élève ne répond pas aux attentes du programme.

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est réservé pour communiquer, au besoin des commentaires liés aux forces et aux difficultés de votre enfant. De plus différents, moyens seront utilisés par les enseignants pour favoriser la communication avec les parents :

- . les messages de l'enseignante,
- . l'utilisation de Mozaïk,
- . les appels téléphoniques ou les courriels,
- . ClassDojo (s'il y a lieu)
- . etc.



L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEES à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/evaluation-des-apprentissages-et-epreuves-ministerielles/>

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Josée Patry, directrice